

PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
du 05 juillet 2024

10h30, observatoire du Mont Aigoual

Membres présents : ANGELI Laurette, CAUMON Simone, BAILLY-CAMPREDON Isabelle, LEBEAU Irène (ne participe pas au vote), MACQ Madeleine (ne participe pas au vote), CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, POVREAU Joël, VALGALIER Régis, BORDARIER Bernard, VIGNE Alexandre, GRIEU Emmanuel, WELLER Marc, CRUVEILLER Fabien, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, CUENOT Jean-Louis, SEMENOFF Serge

Membres absents excusés : DURAND Martine, JUTTEAU Françoise, AGRANIER Mary José, MACHECOURT Valérie, GRZYB Sabine, GIBERGUES Lætitia, BURDIN Jean, LAFOUX Jean, RICO Cédric, AARAB Lméké, BOURDIN Patrick, FOUGAIROLLE Michel, ZUCCONI Jean-Pierre, ROUDIL Joël, JAHANT Guy, CLAVEL Christian

Membres absents :

Membres remplacés : Mme BAILLY-CAMPREDON Isabelle remplace Mr AARAB Lméké, Mr SEMENOFF Serge remplace Mr CLAVEL Christian, Mr POVREAU Joël remplace Mr BURDIN Jean

Procuration : Mr ZUCCONI Jean-Pierre donne procuration à Mr CONDOMINES Robert, Mr FOUGAIROLLE Michel donne procuration à Mr CRUVEILLER Fabien

Mme ANGELI souhaite la bienvenue aux délégués présents et les remercie d'être venus jusqu'à l'Observatoire pour cette réunion du comité syndical.

Mr BERTHEZENE, président de la communauté de communes Causse-Aigoual-Cévennes/Terres Solidaires, également présent dans l'assistance, renouvelle les souhaits de bienvenue aux membres du SYMTOMA en rappelant que ce site est aujourd'hui géré par sa communauté de communes. Il propose à chacun de visiter les lieux, une fois le comité syndical terminé.

Passée cette introduction, le président, Pierre COMPAN, ouvre la séance à 10h30.

Il souhaite à son tour la bienvenue aux délégués et les remercie d'avoir fait le déplacement jusqu'à l'Observatoire pour cette séance délocalisée. Il remercie le Président de la communauté de communes Causse-Aigoual-Cévennes/Terres Solidaires, d'accueillir le SYMTOMA sur ce site magnifique, puis passe au déroulé de la réunion.

Sollicité par le président COMPAN, monsieur VALGALIER se porte candidat pour être secrétaire de séance. Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

Le président soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante le procès-verbal de la séance du 28 mars dernier. Aucune demande de modification n'est faite. Le procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité.

Rapport d'activités du Président :

CITEO : Un courrier a été rédigé cette semaine comportant la signature de la quasi totalité des présidents des syndicats « déchets » d'Occitanie pour faire savoir à CITEO notre désaccord sur la procédure des caractérisations des bacs et sacs noirs que l'éco-organisme doit mener sur

toutes les collectivités françaises d'ici le 31 décembre 2024, en application du cahier des charges qui lui a été imposé par l'État lors de son agrément. L'opposition à cette opération porte également sur l'utilisation des résultats qui conduira à l'élaboration d'une grille de bonus/malus dans l'attribution des aides financières par CITEO ; ce qui défavorisera à coup sûr les collectivités déjà en difficulté. Les syndicats de l'Occitanie demandent sur ce point le retrait du malus pour ne laisser que le principe d'un bonus pour les « bons élèves ». Pour information, la grille de bonus/malus serait élaborée à partir du le taux de présence d'emballages dans les sacs noirs de chacun.

Monsieur FAIDHERBE précise qu'il ne s'agit pas d'« aides » mais d'un « retour d'argent » aux collectivités qui se chargent de la collecte des emballages et du papier à la place de l'éco-organisme agréé qu'est CITEO. Les autres déchets qui dépendent principalement d'un éco-organisme sont pris en charge dès la collecte ou les bennes en déchèteries par les éco-organismes dédiés. C'est par exemple le cas des DEEE (déchets électriques ou électroniques) ou même de la nouvelle REP PMCB (déchets de la construction). De ce fait, les conditions du financement par CITEO sont déjà contestables et à travers cette opération de caractérisations, les responsables veulent encore baisser le financement aux collectivités alors que l'éco-organisme devrait gérer l'ensemble de la filière « sac jaune » dès la collecte.

Le Président faire la lecture du courrier commun des syndicats d'Occitanie aux délégués.

Il note que ce courrier parle aussi des appareils « automates » que souhaite mettre en place CITEO pour récupérer les bouteilles en plastique. Or, là-encore, les collectivités s'y opposent fermement car ce sont les déchets les plus rémunérateurs pour les collectivités. La mise en place de ces automates sur les parkings de supermarchés ferait donc perdre une recette importante au service public.

Sur ce point particulier, monsieur FAIDHERBE précise que si ces appareils sont, malgré tout, mis en place, il faudra demander aux administrés du territoire d'y glisser à l'intérieur tous les emballages et tous les papiers, et pas seulement les bouteilles en plastique rémunératrices.

REP PMCB (déchets de la construction et du bâtiment) : les bennes multi-REP « bois » sont désormais déployées sur les 8 déchèteries du territoire. Ces bennes peuvent contenir en mélange les déchets en bois des filières « meubles », « articles de bricolage et de jardinage (ABJ) », « jeux et jouets », et donc maintenant « PMCB ».

Monsieur JEAN rappelle que sur le secteur de Piémont Cévenol, il existe aussi deux sites d'apports privés avec le centre de tri PAPREC de Liouc et l'entreprise CIFFREO-BONA de St Hippolyte du Fort. Ces lieux proposent l'ensemble des flux de la filière PMCB à l'exception des déchets dangereux. Sur sa communauté de communes, les professionnels ont donc d'ores et déjà une alternative complète aux déchèteries.

Pour autant, le président insiste sur le fait que la réorientation des professionnels vers les sites privés doit être encore accentuée afin d'éviter au maximum de remplir les bennes « tout-venant ». Il rappelle que tous les déchets couverts par cette nouvelle REP sont repris gratuitement par les metteurs sur le marché, sauf pour les 3 magasins Point P de Ganges, Moulès-et-Baucels et Le Vigan qui continue de faire payer fortement les apporteurs de déchets inertes.

Sollicité par le président, le directeur, Philippe DESHONS, précise que depuis la fin du mois de juin, le bois et le plâtre ne sont plus à la charge du SYMTOMA, tant en transport qu'en traitement. Il ajoute qu'au niveau du plâtre, les déchets de plaques avec isolant, sont concernés alors que ce n'était pas le cas avant la mise en place de la REP.

Le président COMPAN complète le propos en évoquant la prochaine sortie d'un flyer, édité par le SYMTOMA, et à destination des professionnels qui apportent encore leurs déchets en déchèteries. Il annonce le début de cette distribution dès le mois en cours pour ce qui concerne sa communauté de communes. Monsieur JEAN, pour Piémont Cévenol, précise que ce travail a déjà débuté depuis le mois dernier sur les déchèteries de son territoire. Le président relève que par conséquent et par souci d'équité, le SYMTOMA prendra en charge la facture correspondante.

Affaire BUXOR : le broyeur est reparti chez celui qui l'a vendu au SYMTOMA pour que ce dernier fasse les vérifications et les éventuelles modifications indispensables à une vente éventuelle à un tiers. D'après le directeur, deux sociétés sont intéressées pour le racheter au prix

proposé par le président. Un troisième acheteur souhaiterait pouvoir diminuer ce montant et compenser la différence par une prestation de broyage des bennes à végétaux issues des déchèteries du territoire. Dans l'attente de toute offre ferme et définitive, le président note que le procès est toujours d'actualité.

Dossier PAPREC : site aux délibérations prises lors du dernier comité syndical, le procès est terminé. La société PAPREC a retiré sa plainte. Une rencontre a eu lieu cette semaine à la demande des responsables régionaux pour l'avenir du site. La DSP se terminant en 2030, l'ensemble de l'installation reviendra alors au SYMTOMA. PAPREC serait peut être intéressé pour conserver le site pour traiter du plâtre (qui ne demande pas d'eau) ou pour un « sur-tri » des plastiques. La discussion est engagée. Le président n'est pas fermé aux différentes propositions de PAPREC mais il n'oublie pas que ce site doit rester un lieu de récupération des sacs jaunes et des bennes « tout-venant » des déchèteries du territoire.

Nouveaux locaux : les membres de l'exécutif ont visité récemment un bâtiment et des bureaux sur La Cadière-et-Cambo. Cela pourrait correspondre à ce que le SYMTOMA recherche pour que les ateliers et les bureaux soient enfin réunis sur un même lieu. Les bâtiments et le terrain autour sont beaucoup plus grands que le site actuel de la ZAM du Tapis Vert de St Hippolyte du Fort. L'estimation du service des Domaines a été faite mais le vendeur serait éventuellement intéressé pour reprendre le bâtiment technique de Saint Hippolyte. Par conséquent, la discussion reprendra après avoir reçu cette estimation complémentaire par les Domaines. Quoiqu'il en soit, le président précise qu'aucune décision ne sera prise dans ce dossier sans passer au préalable par le comité syndical.

Aucune intervention n'étant demandée, le président passe à l'examen des projets de délibérations prévus à l'ordre du jour :

Projet de délibération n°1 : Mise en place du télétravail

Le rapporteur, madame ANGELI, 1ère vice-présidente, déléguée aux finances et aux ressources humaines, fait lecture du rapport.

Elle rappelle que le projet de cette délibération a été discuté lors du comité syndical du 7 décembre 2023 et que tous les délégués présents étaient d'accord. Il a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du centre de gestion du Gard, le 4 avril dernier.

Il avait été décidé qu'il ne pouvait y avoir plus de 2 jours de télétravail par semaine et que ces jours devaient être fixes. Compte tenu du type d'activités assuré par le service technique, seul le personnel administratif du SYMTOMA pourrait y prétendre, sachant que le télétravail n'est pas fait non plus pour garder les enfants à la maison, le mercredi, comme il est fait remarquer dans l'assistance.

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote.
La délibération est adoptée à l'unanimité

Projet de délibérations n°2 : Prime exceptionnelle « pouvoir d'achat »

Le rapporteur, madame ANGELI, 1ère vice-présidente, déléguée aux finances et aux ressources humaines, fait lecture du rapport.

Elle rappelle que le projet de cette délibération, comme la précédente, a été discuté lors du comité syndical du 7 décembre 2023 et que tous les délégués présents étaient d'accord. Il a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du centre de gestion du Gard le 4 avril dernier.

Il avait été décidé de verser aux agents qui peuvent en bénéficier la moitié des plafonds maximum proposés dans le décret.

Monsieur PALLIER fait remarquer que l'adoption de cette prime aurait dû être faite avant le 30 juin dernier. Sollicitée, madame CAMBOU, responsable administrative du SYMTOMA,

répond que le retard dans la prise d'une telle décision, sera vraisemblablement toléré par la préfecture en raison des réunions du comité syndicale très espacées.

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote.
La délibération est adoptée à l'unanimité

Projet de délibération n°3 : rapport annuel 2023

Le Président précise que ce document est obligatoire. Pour le présenter, il demande au directeur, Philippe DESHONS, de commenter le document.

Ce dernier fait part d'une légère modification du code couleurs dans le premier tableau par rapport au document reçu avec la convocation ; ceci pour une meilleure lisibilité.

D'un point de vue quantitatif :

Les Ordures Ménagères résiduelles sont en baisse en 2023.

Les encombrants résiduels baissent aussi mais pour assurer la bonne tenue du BP 2024 qui a pris en compte l'arrivée de la REP PMCB, il faudra une baisse beaucoup plus importante durant l'année en cours.

Le verre reste stable, tout comme le carton et les emballages/papiers. Cependant, concernant les emballages en 2023, le taux de refus est passé à 25%. La sanction se traduit par une double peine car non seulement le montant de la rétribution CITEO diminue mais nous devons aussi payer le centre de tri et le traitement de ces déchets refusés. La grande majorité des refus visibles lors des caractérisations sont des sacs noirs. Il faut donc que les équipes de collecte lorsqu'ils en voient dans les bacs « jaunes » ne les prennent pas. Stéphanie BOEL et Jérémie MARTINEZ sont déjà allés sensibiliser les équipes de collecte du Pays Viganais sur ce point. Ils peuvent intervenir sur chaque communauté de communes qui en fait la demande.

Pour la ferraille, la quantité affichée ne représente pas vraiment une tendance de consommation. Elle dépend surtout du prix de reprise qui conditionne les vols plus ou moins importants en déchèteries.

Les gravats ont beaucoup augmenté en quantité. Cela signifie une bonne activité du secteur mais financièrement, pour le SYMTOMA, ce n'est pas une nouvelle réjouissante. Attention, une visite de la DREAL a eu lieu récemment sur le site de Montdardier, exploité par la société privée Les Carrières de Montdardier. Le responsable a averti le service qu'il ne pourra plus tolérer d'erreurs de tri dans les bennes. Si le cas se présente, elles seront systématiquement refusées et devront retourner à l'expéditeur pour être re-triées. L'avenir de son site est en jeu.

Pour les batteries, bonne nouvelle, les déchèteries en produisent de plus en plus. A poursuivre.

Pour les autres matériaux, il y a peu d'évolution notable.

La REP ASL (Articles de Sport et Loisirs) a été mise en place en 2023. L'objectif d'1 tonne par an est visé.

Les pneus : le SYMTOMA a été destinataire d'un mail d'ALIAPUR, l'éco-organisme qui gère la reprise des pneus sur le syndicat mixte depuis de nombreuses années. D'après le responsable régional, les apports en déchèteries sont trop importants. Cela traduit l'acceptation de professionnels malgré la gratuité de la filière pour eux. Pour ALIAPUR, le SYMTOMA devrait

produire une trentaine de tonnes de pneus VL par an alors qu'il en a produit plus de 100 en 2023 par exemple.

A la demande de l'éco-organisme, les règlements intérieur des déchèteries ont donc été modifiés pour indiquer que seuls 4 pneus/par foyer/an pouvaient être récupérés et que tout apport par les professionnels était interdit. Malgré ce, ALIAPUR considère que les premiers mois de la production 2024 ne montrent pas une baisse significative. La menace d'une prestation payante se précise...

Pour l'éviter, un décret de fin 2023 impose une obligation de reprise de « 8 pour 0 » à tous les garages de plus de 250m² de surface de vente « pneus ». Cela signifie que ces enseignes doivent accepter 8 pneus par habitant et par an sans que celui-ci soit obligé d'acheter les pneus neufs chez elles.

Monsieur FAIDHERBE déplore une réglementation existante qui va dans le bon sens mais dont la collectivité ne peut pas avoir la maîtrise, faute de pouvoir différencier suffisamment le vrai professionnel du faux. Monsieur JEAN rappelle que, sur Piémont Cévenol, des badges vont être distribués dès cette année pour l'accès aux déchèteries. Il est bien précisé que l'accès aux déchèteries pour ce type de professionnels sera strictement interdit mais il rejoint monsieur FAIDHERBE sur le fait que les gardiens auront des difficultés à séparer le vrai du faux.

Monsieur CONDOMINES complète avec l'exemple de sa commune de Durfort qui a été confrontée à ce type de problème car les apports semblaient venir de personnes travaillant sans être déclarées.

Monsieur VIGNE trouve que la limitation du nombre de pneus à apporter en déchèteries est contre-productive. Cela risque de générer des dépôts sauvages dans les fossés.

Le directeur intervient pour préciser qu'une nouvelle réglementation est sur le point de sortir pour améliorer la situation. Malheureusement, le contexte national actuel ne permet pas de disposer d'un calendrier précis. Rendez-vous à l'automne, peut être.

Formation des gardiens de déchèterie : celle organisée en 2023, à Cazilhac, a été très appréciée par les concernés. En septembre ou octobre prochain, il faudra en organiser une nouvelle par rapport à la REP PMCB qui est compliquée.

Monsieur VALGALIER souligne qu'aujourd'hui être gardien de déchèterie correspond à un métier qualifié, très différent de ce qu'il était, il y a quelques années. Il faut donc faire très attention lors de l'embauche de ces personnels.

Composteurs collectifs : les installations se poursuivent.

Monsieur DESHONS donne la parole à Stéphanie BOEL, chargée de ce dossier au sein du personnel. Elle rappelle qu'il faut un bon travail en amont d'une installation pour qu'un composteur collectif puisse bien fonctionner. Malheureusement, sur certaines communes, les référents ne s'occupent pas vraiment du suivi. Sa collègue, Sandrine, qui est chargée du contrôle/qualité des installations, se trouve régulièrement confrontée à du matériel en manque flagrant de suivi.

A l'inverse, pour Sumène, monsieur PALLIER est très satisfait du résultat puisqu'il a même fallu des bacs supplémentaires compte tenu du succès rencontré.

Huiles de vidange : la REP s'est mise en place en 2023. Désormais, le coût pour le SYMTOMA est nul et il devrait même y avoir une modeste recette annuelle à partir de 2024.

Amiante : Isabelle BALLY CAMPREDON fait remarquer qu'il y a une ligne « amiante » alors que celle-ci est refusée en déchèterie. Elle se demande si les consignes ont changé. Monsieur DESHONS répond que les consignes n'ont pas changé mais il peut y avoir des dépôts devant les déchèteries. Dans ce cas, la collectivité est bien obligée de les prendre en charge. Fort heureusement, en 2023, cela ne s'est pas produit.

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Projet de délibération n°4 : gouvernance

Le Président COMPAN rappelle que madame MACHECOURT a démissionné de son poste de vice-présidente du SYMTOMA en février dernier. A la suite de cela, il a proposé à la communauté de communes de Pays Viganais et à celle de Piémont Cévenol de prendre chacun une vice-présidence. Concernant Piémont Cévenol, le président CRUVEILLER a répondu qu'il souhaitait rester cohérent avec la décision initiale de sa communauté de communes en début de mandat, à savoir, participer aux réunions de l'Exécutif du SYMTOMA via monsieur JEAN, vice-président « déchets » de Piémont Cévenol, mais sans solliciter de vice-présidence. Sa position reste inchangée, d'autant que la fin de mandat est proche donc avec peu d'intérêt à solliciter un tel poste comme l'ajoute monsieur JEAN.

Coté Pays Viganais, il est proposé la candidature de monsieur GRIEU, vice-président « déchets » de sa communauté de communes.

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe à l'élection.

Monsieur Emmanuel GRIEU est élu par 13 voix « pour » et 7 abstentions (tous les délégués de la communauté de communes de Piémont Cévenol : 5+ 2 procurations).

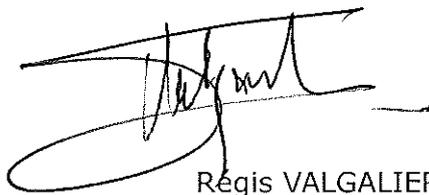
Questions diverses :

Point sur les sites communaux à végétaux :

Monsieur WELLER rappelle qu'en décembre dernier, lors du comité syndical, une convention pour optimiser et améliorer le broyage des végétaux sur les sites communaux avait été présentée. Devant les remarques de certains, cette dernière a été mise à l'arrêt car elle paraissait peu aboutie. Afin de pouvoir re-travailler sur ce sujet et présenter une nouvelle convention, le SYMTOMA enverra une demande à tous les délégués afin de constituer un groupe de réflexion sur le sujet. L'envoi de deux délégués par communauté de communes serait souhaitable. Rendez-vous à l'automne pour lancer l'opération.

Plus aucune question n'étant posée, ni d'intervention demandée, le Président lève la séance à 11h45.

Le secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Régis Valgalier', written over a horizontal line.

Régis VALGALIER